

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi le 2 octobre 2018 à 20 h à la salle du conseil située au 893, rue Moreau, municipalité de Wickham.

Sont présents : Guy Leroux, conseiller; Chantale Giroux, conseillère; Ian Lacharité, conseiller; Bertrand Massé, conseiller; Pierre Côté, conseiller, formant quorum sous la présidence de la mairesse Carole Côté.

Est absente : Raymonde Côté, conseillère.

Est également présent Réal Dulmaine, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Carole Côté constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

2018-10-372

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil et aux gens présents.

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . de modifier l'item numéro 29 comme suit « COMBEQ – adhésion 2018 et formation »;
- . d'ajouter les sujets suivants à l'item numéro 34 « varia » :
 1. directeur du service des incendies – formation;
 2. Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019 – demande d'aide financière;
- . que l'ordre du jour de la présente séance soit le suivant :

Ordre du jour

1. ouverture de la séance
2. adoption de l'ordre du jour

Administration

3. adoption des procès-verbaux
4. suivi des dernières séances
5. dépenses autorisées
6. sommaire des comptes bancaires, relevé des opérations, revenus, comptes à recevoir, dépenses incompressibles et/ou préalablement autorisées par le conseil, rémunération et frais de déplacements versés, repas remboursés, factures à payer
7. rapports des différents comités
8. amendements et rapport budgétaires
9. adoption du règlement numéro 2018-10-881 intitulé « Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux »
10. Fédération Québécoise des Municipalités – formation « les relations du travail et la gestion des conflits » et « la gestion efficace des équipes de travail »
11. comptes bancaires folios 500003, 550287, 550516 et 681173 – autorisation de signature
12. règlement d'emprunt numéro 2013-03-742 – soumissions pour l'émission de billets
13. résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 359 200 \$ qui sera réalisé le 10 octobre 2018
14. règlements numéros 2014-03-760, 2018-08-879 et 2018-08-880 – emprunts temporaires
15. règlement de gestion contractuelle et délégation de pouvoir – mandat
16. programme de prévention en santé et sécurité au travail – mandat

17. défibrillateur – achat et séance d'information
18. fête de Noël pour les employés et les élus

Sécurité publique

19. service des incendies – nombre d'interventions
20. service des incendies – achat d'habits de combat, de chapeaux et de bottes – rapport final sur les coûts

Transport

21. balayage des rues – adjudication du contrat
22. achat d'une remorque dompeur – demande de soumission
23. installation d'arrêts clignotants intersection du 9^e rang et de la route 139
24. avis de motion – règlement décrétant la rue Lupien comme sens unique
25. dépôt du projet de règlement numéro 2018-11-882 intitulé « Règlement décrétant la rue Lupien comme sens unique »
26. entretien de la route Caya entre le chemin du 10^e rang et le chemin du 11^e rang – offre de services de déneigement hiver 2018-2019 à la Municipalité de Lefebvre

Hygiène du milieu

27. puits A et B – débitmètre de Khrono
28. analyses eau potable et eaux usées – demande de soumission

Santé et bien-être

Aménagement, urbanisme et développement

29. COMBEQ – adhésion 2018 et formation
30. Municipalité Amie des Aînés – nomination de Catherine Pepin sur le Comité de pilotage
31. Les Fleurons du Québec – adhésion 2019-2021

Loisirs et culture

32. Centre communautaire – déneigement des portes
33. Dans ma rue, on joue – rapport final sur les coûts

Autres

34. Varia
 1. directeur du service des incendies – formation
 2. Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019 – demande d'aide financière
35. correspondances
36. période de questions
37. levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADMINISTRATION

2018-10-373

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 et de la séance extraordinaire du 19 septembre 2018.

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 et de la séance extraordinaire du 19 septembre 2018. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. SUIVI DES DERNIÈRES SÉANCES

Aucun suivi à faire.

5. DÉPENSES AUTORISÉES

Conformément à la loi, le directeur général et secrétaire-trésorier fait rapport des dépenses autorisées totalisant la somme de 71 000.12 \$ en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ainsi que par résolution du conseil. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

2018-10-374

6. SOMMAIRE DES COMPTES BANCAIRES, RELEVÉ DES OPÉRATIONS, REVENUS, COMPTES À RECEVOIR, DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET/OU PRÉALABLEMENT AUTORISÉES PAR LE CONSEIL, RÉMUNÉRATION ET FRAIS DE DÉPLACEMENTS VERSÉS, REPAS REMBOURSÉS, FACTURES À PAYER

a) Sommaire des comptes bancaires et relevé des opérations bancaires

Le sommaire des comptes bancaires au 24 septembre 2018 ainsi que le relevé des opérations des comptes bancaires pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 21 septembre 2018 ont été remis à chaque membre du conseil.

b) Revenus

Revenus perçus du 1^{er} septembre 2018 au 21 septembre 2018 216 918.21 \$

c) Comptes à recevoir

Taxes et autres comptes à recevoir au 21 septembre 2018 553 871.28 \$

d) Dépenses incompressibles et/ou préalablement autorisées par le conseil

Le conseil prend connaissance du chèque émis portant le numéro 21603, des paiements effectués par Accès D, les paiements préautorisés ainsi que les autres écritures pour le paiement des dépenses incompressibles totalisant la somme de 10 236.41 \$. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

e) Rémunération et frais de déplacements versés, repas remboursés

Rémunération versée du 1^{er} septembre 2018 au 30 septembre 2018 38 768.32 \$

Frais de déplacements versés et de repas remboursés
du 1^{er} septembre 2018 au 30 septembre 2018 151.18 \$

f) Factures à payer

La liste des factures à payer totalisant la somme de 170 660.17 \$ a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Guy Leroux d'approuver la liste des factures à payer et d'en autoriser le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

a) par la conseillère Chantale Giroux :

Les municipalités de St-Lucien, St-Félix-de-Kingsey, St-Eugène et Durham-Sud ont acceptées les offres de services de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François pour une période de 5 ans.

La Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François rencontrera également les représentants d'Odanark pour une offre de services et une soumission a été déposée à la Municipalité de St-Majorique.

Suite au nouveau contrat avec Gestera pour le traitement des matières résiduelles, le tarif de 122 \$ la porte en vigueur depuis 16 ans devrait être augmenté de 26 \$. La Régie absorbera 50 % de la facture pour la nouvelle année.

b) par la mairesse Carole Côté :

Le 12 septembre 2018 : Séance ordinaire du conseil de la MRC de Drummond et les sujets discutés sont : Programme L'Arterre, contribution des MRC (MRC de Drummond contribue pour une somme de 24 315 \$ pour une durée de trois ans), relocalisation du poste de la Sûreté du Québec et celui-ci doit demeurer sur le territoire de la Ville de Drummondville, demande d'avis pour une demande à la CPTAQ/Wickham, autorisation signature contrat avec Gesterra (contrat de transbordement et de traitement des déchets et des matières organiques entre la MRC de Drummond, la Régie de Gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François et Gesterra).

Le 18 septembre 2018 : Réunion du Comité Bon Voisin Bon Oeil et plusieurs sujets de sécurité ont été discutés.

Les 20, 21 et 22 septembre 2018 : Participation au 77^e congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités sous le thème « Un Québec à l'image de ses régions », congrès qui se tient pendant une période électorale, ce contexte donne l'occasion de faire entendre collectivement notre voix pour défendre les intérêts des citoyens de toutes les régions du Québec. Nous avons eu l'allocution de tous les chefs de partis politiques lors de l'ouverture. Lors de ce congrès, plusieurs conférenciers, ateliers et visite du salon des affaires ont été à notre disposition pour enrichir nos connaissances et échanger tous ensemble.

Le 26 septembre 2018 : Participation à l'assemblée publique de consultation sur le projet du règlement MRC-844 de la MRC de Drummond « Règlement régional relatif au contrôle du déboisement MRC-844 ».

2018-10-375

8. AMENDEMENTS ET RAPPORT BUDGÉTAIRES

Année 2018

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Guy Leroux d'adopter la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2018 portant les numéros d'écriture 201800127 à 201800133 et 201800136 à 201800138 ainsi que le rapport intitulé « État des activités financières » montrant les revenus et les dépenses au 24 septembre 2018 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2018 montrant un surplus de 35 226.05 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-10-376

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-10-881 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX »

Attendu que la Municipalité a adopté un *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

Attendu que l'article 178 de la *Loi 155* prévoit que des modifications doivent être apportées au code afin d'établir des règles d'après-mandat pour les employés identifiés dans la loi ainsi que ceux que la municipalité identifiera;

Attendu que l'alinéa 4 de l'article 275 de la *Loi 155* prévoit que cette modification doit être apportée et être en vigueur pour le 19 octobre 2018;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 10 septembre 2018;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 5 septembre 2018;

Attendu que le règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 25 septembre 2018;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

Attendu que toute personne pouvait obtenir une copie du présent règlement conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que des copies du présent règlement étaient mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Pierre Côté que le règlement numéro 2018-10-881 intitulé « Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux », règlement dont le texte est annexé à la présente résolution, soit et est adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-10-881

RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Attendu que la Municipalité a adopté un *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

Attendu que l'article 178 de la *Loi 155* prévoit que des modifications doivent être apportées au code afin d'établir des règles d'après-mandat pour les employés identifiés dans la loi ainsi que ceux que la municipalité identifiera;

Attendu que l'alinéa 4 de l'article 275 de la *Loi 155* prévoit que cette modification doit être apportée et être en vigueur pour le 19 octobre 2018;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 10 septembre 2018;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 5 septembre 2018;

Attendu que le règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 25 septembre 2018;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

Attendu que toute personne pouvait obtenir une copie du présent règlement conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que des copies du présent règlement étaient mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le règlement sur le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* numéro 2012-11-729 est modifié par l'insertion, après l'article 3, du suivant :

Article 3.1

Il est interdit aux employés suivants de la municipalité :

- 1 – Le directeur général et son adjoint;*
- 2 – Le secrétaire-trésorier et son adjoint;*

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou tout autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Carole Côté
Mairesse

Réal Dulmaine
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-10-377 10. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – FORMATION « LES RELATIONS DU TRAVAIL ET LA GESTION DES CONFLITS » ET « LA GESTION EFFICACE DES ÉQUIPES DE TRAVAIL »

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

- . d'autoriser l'émission d'un déboursé au montant de 1 011.78 \$ à la Fédération Québécoise des Municipalités en paiement des frais d'inscription du directeur général et secrétaire-trésorier aux formations « les relations du travail et la gestion des conflits » et « la gestion efficace des équipes de travail »;
- . de rembourser sur présentation de pièces justificatives les autres frais inhérents reliés à cette formation, et ce, selon les directives en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-10-378 11. COMPTES BANCAIRES FOLIOS 500003, 550287, 550516 ET 681173 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé appuyé par le conseiller Ian Lacharité :

- . que la mairesse Carole Côté, le directeur général et secrétaire-trésorier Réal Dulmaine ou l'agente de bureau Jessica Robidoux, ou les conseillers Guy Leroux, Chantale Giroux, Ian Lacharité, Bertrand Massé, Raymonde Côté et Pierre Côté, tous à titre de maire suppléant à tour de rôle, soient les représentants de la Municipalité à l'égard de tout compte que la Municipalité détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :
 - émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de charge ou autre effet négociable;
 - signer et approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
 - demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
 - signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- . que Réal Dulmaine, directeur général et secrétaire-trésorier ou Jessica Robidoux, agente de bureau, exerceront seul les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :
 - faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
 - concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité;
- . que tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature de deux d'entre eux, étant entendu que la signature du directeur général et secrétaire-trésorier ou de l'agente de bureau doit toujours apparaître;
- . que si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la Municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec

son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-10-379

12. RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2013-03-742 – SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	2 octobre 2018	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,2345 %
Montant :	359 200 \$	Date d'émission :	10 octobre 2018

Attendu que la Municipalité de Wickham a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 octobre 2018, au montant de 359 200 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

25 000 \$	2,40000 %	2019
25 700 \$	2,75000 %	2020
26 600 \$	2,95000 %	2021
27 500 \$	3,10000 %	2022
254 400 \$	3,30000 %	2023

Prix : 98,53300

Coût réel : 3,60718 %

2 - CAISSE DESJARDINS DES CHENES

25 000 \$	3,82000 %	2019
25 700 \$	3,82000 %	2020
26 600 \$	3,82000 %	2021
27 500 \$	3,82000 %	2022
254 400 \$	3,82000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,82000 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

- . que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- . que la Municipalité de Wickham accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 10 octobre 2018 au montant de 359 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros

2013-03-742. Ces billets sont émis au prix de 98,53300 pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
 . que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.
 Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-10-380

13. RÉOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 359 200 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 10 OCTOBRE 2018

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Wickham souhaite emprunter par billets pour un montant total de 359 200 \$ qui sera réalisé le 10 octobre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2013-03-742	176 600 \$
2013-03-742	182 600 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;
 Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2013-03-742, la Municipalité de Wickham souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Attendu que la Municipalité de Wickham avait le 9 octobre 2018, un emprunt au montant de 362 600 \$, sur un emprunt original de 476 600 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 2013-03-742;

Attendu que, en date du 9 octobre 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Attendu que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 10 octobre 2018 inclut les montants requis pour ce financement;

Attendu qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article du 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 2013-03-742;

Il est proposé par Ian Lacharité, appuyé le conseiller Pierre Côté :

. que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 octobre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 avril et le 10 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	25 000 \$	
2020.	25 700 \$	
2021.	26 600 \$	
2022.	27 500 \$	
2023.	28 500 \$	(à payer en 2023)
2023.	225 900 \$	(à renouveler)

. que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2013-03-742 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq ans** (à compter du 10 octobre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

. que, compte tenu de l'emprunt par billets du 10 octobre 2018, le terme original des règlements d'emprunts numéros 2013-03-742, soit prolongé de 1 jour.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-10-381 14. RÈGLEMENTS NUMÉROS 2014-03-760, 2018-08-879 ET 2018-08-880 – EMPRUNTS TEMPORAIRES

La mairesse Carole Côté et la conseillère Chantale Giroux déclarent qu'elles sont susceptibles d'être en conflit d'intérêts sur cette question vu leurs implications au sein de l'organisme. Elles s'abstiennent donc de participer aux délibérations, de voter et quittent la salle. L'assemblée est présidée par le conseiller Pierre Côté, maire suppléant.

Attendu que l'emprunt temporaire pour le règlement numéro 2014-03-760 décrétant un emprunt de 369 187 \$ pour l'aménagement et le raccordement du puits Boire numéro 6 à l'usine de traitement de l'eau potable doit être renouvelé;

Attendu que le règlement numéro 2018-08-879 décrétant des travaux de pavage de la phase 3 du développement Maillette (rue du Pacifique) et un emprunt de 154 400 \$ pour en payer le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 13 septembre 2018;

Attendu que le règlement numéro 2018-08-880 décrétant des travaux de pavage des rues France, Guy, Lise et Normand et un emprunt de 199 600 \$ pour en payer le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 7 septembre 2018;

Attendu que des dépenses seront à payer avant de procéder au financement permanent des règlements d'emprunt;

Attendu l'article 1093 du *Code Municipal du Québec*;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Guy Leroux :

. d'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à contracter des emprunts temporaires de 369 187 \$ pour le règlement numéro 2014-03-760, de 154 400 \$ pour le règlement numéro 2018-08-879 et de 199 600 \$ pour le règlement numéro 2018-08-880, pour et au nom de la Municipalité, représentant 100 % des emprunts autorisés par ces trois règlements et ce, jusqu'au financement permanent des règlements;

. que l'emprunt soit contracté à la Caisse Desjardins des Chênes au taux préférentiel en vigueur, soit 3.7 %;

. d'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La mairesse Carole Côté et la conseillère Chantale Giroux reviennent.

La mairesse Carole Côté préside l'assemblée.

2018-10-382 15. RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE ET DÉLÉGATION DE POUVOIR – MANDAT

Attendu les nouvelles dispositions de la Loi;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé de mandater Morency Société d'avocats pour rédiger le règlement de gestion contractuelle et de délégation de pouvoir pour des honoraires d'environ 3 000 \$ taxes en sus conformément au courriel de Me Martin Bouffard du 24 septembre 2018. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-10-383 16. PROGRAMME DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL – MANDAT

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Ian Lacharité de reporter ce dossier pour discussions à une prochaine séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-10-384

17. DÉFIBRILLATEUR – ACHAT ET SÉANCE D'INFORMATION

Attendu que la Municipalité désire rendre accessible en tout temps à sa population un défibrillateur en cas d'urgence;

Attendu que d'avoir accès à un défibrillateur rapidement en attente des secours peut faire toute la différence;

Attendu que la Caisse des Chênes a confirmé à la Municipalité qu'elle pouvait mettre un défibrillateur dans l'aire du guichet automatique;

Attendu la soumission reçue de Santinel;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Ian Lacharité :

- . d'acheter de Santinel un défibrillateur Zoll AED Plus au prix de 1 845.27 \$ taxes en sus conformément à la soumission numéro S-13338 du 19 septembre 2018;
- . de retenir les services de Santinel pour offrir une séance d'information à la population afin de leur permettre de démystifier le défibrillateur et son fonctionnement pour le prix forfaitaire de 175 \$ taxes en sus;
- . d'autoriser l'achat d'affiches ou de panneaux pour indiquer que l'établissement est muni d'un défibrillateur cardiaque;
- . de publiciser le tout via nos différents outils de communication;
- . d'amender le poste budgétaire 0331020006 d'une somme de 1937.30 \$ et le poste 0229010454 d'une somme de 183.73 \$ en prenant les deniers nécessaires à même le surplus prévu de l'année en cours;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-10-385

18. FÊTE DE NOËL POUR LES EMPLOYÉS ET LES ÉLUS

Attendu que les dépenses reliées à l'organisation de la fête de Noël pour les employés et les élus municipaux sont prévues au budget 2018;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . de tenir le souper de Noël des employés et des élus vendredi le 7 décembre 2018 à 18 h 30 au restaurant Le Rucher;
- . d'accorder un budget de 25 \$ taxes incluses par employé et élu présents pour le repas;
- . d'inviter les conjointes et les conjoints à participer au souper à leurs frais;
- . de faire une demande de permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux et d'autoriser le paiement des frais;
- . d'acheter du vin en boîte pour servir lors du souper;
- . de prévoir de la musique d'ambiance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19. SERVICE DES INCENDIES – NOMBRE D'INTERVENTIONS

Le conseil est informé que le service des incendies a répondu à un appel en entraide pour la période du 2 septembre 2018 au 22 septembre 2018.

2018-10-386

20. SERVICE DES INCENDIES – ACHAT D'HABITS DE COMBAT, DE CHAPEAUX ET DE BOTTES – RAPPORT FINAL SUR LES COÛTS

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Guy Leroux :

- . d'approuver le rapport final du 6 septembre 2018 sur les coûts montrant des dépenses nettes de 1 007.88 \$ pour l'achat d'habits de combat, de chapeaux et de bottes pour le service des incendies autorisé par la résolution numéro 2018-05-202;
- . d'approuver le financement soit une somme de 1 007.88 \$ provenant du surplus accumulé non affecté pour l'achat ou le remplacement d'équipements pour le service des incendies.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

TRANSPORT

2018-10-387

21. BALAYAGE DES RUES – ADJUDICATION DU CONTRAT

Chaque membre du conseil a reçu une copie du rapport concernant l'ouverture des soumissions pour le balayage des rues pour un contrat de 3 ans à compter de 2019;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . d'adjuger le contrat pour le balayage des rues pour un contrat de 3 ans à compter de 2019 à Les Entreprises Clément Forcier pour le prix de 24 144.75 \$ taxes incluses;
- . que le devis d'appel d'offres, la soumission de la compagnie Les Entreprises Clément Forcier et la présente résolution soient le contrat liant la Municipalité et Les Entreprises Clément Forcier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-10-388

22. ACHAT D'UNE REMORQUE DOMPEUR – DEMANDE DE SOUMISSION

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions sur invitation dans le système électronique Sé@o pour l'achat d'une remorque dompeur et ce, conformément à la politique de gestion contractuelle;
- . que les soumissions devront être adressées à la Municipalité en conformité à l'appel d'offres demandé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-10-389

23. INSTALLATION D'ARRÊTS CLIGNOTANTS INTERSECTION DU 9^e RANG ET DE LA ROUTE 139

Attendu que l'intersection de la route 139 et du chemin du 9^e rang est une intersection où des accidents surviennent régulièrement;

Attendu qu'en 2016, il est survenu trois accidents à cette intersection dont un avec deux blessés graves;

Attendu qu'en 2017, il est survenu au moins quatre accidents à cette intersection totalisant onze blessés légers;

Attendu que le conseil est d'avis que l'installation d'arrêts clignotants sur le 9^e rang améliorera la sécurité des gens circulant dans ce secteur;

Attendu les soumissions reçues de deux fournisseurs;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Guy Leroux :

- . d'acheter de Trafic Innovation Inc. deux arrêts clignotants « LES-ARRÊT-30 » de 750 millimètres par 750 millimètres pour le prix de 3 551.30 \$ taxes en sus conformément à la soumission numéro 110368 du 17 septembre 2018 en excluent les frais de transport;
- . de retenir les services de Fusion Signalisation pour en faire l'installation au coût de 700 \$ taxes en sus;
- . de payer ces dépenses en empruntant une somme de 4 463.33 \$ au fonds de roulement remboursable sur 5 ans dont un premier versement de 892.69 \$ en 2019 et 4 versements égaux de 892.66 \$ à compter de l'an 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-10-390

24. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RUE LUPIEN COMME SENS UNIQUE

Le conseiller Bertrand Massé donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un règlement décrétant la rue Lupien comme sens unique.

2018-10-391

25. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-11-882 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RUE LUPIEN COMME SENS UNIQUE »

Le conseiller Bertrand Massé dépose le projet de règlement numéro 2018-11-882 intitulé « Règlement décrétant la rue Lupien comme sens unique ».

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-11-882

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RUE LUPIEN COMME SENS UNIQUE

Attendu que les supports à vélos pour les enfants allant à l'école sont situés le long de la rue Lupien;

Attendu que le fait de permettre la circulation dans une seule direction sur la rue Lupien rendra plus sécuritaire la cohabitation entre les véhicules et les vélos;

Attendu les pouvoirs attribués à la Municipalité en vertu du *Code de la Sécurité routière*;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 2 octobre 2018;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 25 septembre 2018;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

La rue Lupien, à compter du 10 décembre 2018, sera une rue à sens unique. La circulation des véhicules sera seulement permise de la rue St-Jean vers la rue Principale (route 139).

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2018-10-392

26. ENTRETIEN DE LA ROUTE CAYA ENTRE LE CHEMIN DU 10^e RANG ET LE CHEMIN DU 11^e RANG – OFFRE DE SERVICES DE DÉNEIGEMENT HIVER 2018-2019 À LA MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux de fixer un montant forfaitaire de 1 580 \$ pour l'hiver 2018-2019 à la Municipalité de Lefebvre pour le déneigement d'une partie de la route Caya entre le chemin du 10^e rang et le chemin du 11^e rang sur une distance de 700 mètres qui est à leur entretien et que cette somme soit payable en deux versements égaux les 15 décembre 2018 et 1^{er} mars 2019. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

2018-10-393

27. PUIITS A ET B – DÉBITMÈTRE DE KHRONE

Attendu les dommages causés aux puits A et B suite à l'orage du 4 octobre 2017;
Attendu les prix demandés par l'inspecteur aux réseaux d'aqueduc et d'égout pour le remplacement du débitmètre;

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

- . d'autoriser l'achat de la compagnie Véolia d'un débitmètre Enviromag 2 pouces au prix de 2 425 \$ taxes en sus conformément à la soumission numéro 18001940 SQ 05000 datée du 18 juillet 2018 et que l'installation soit effectuée par les cols bleus;
- . d'amender le poste budgétaire 0241219521 d'une somme de 2 500 \$ en prenant les deniers nécessaires à même le surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-10-394

28. ANALYSES EAU POTABLE ET EAUX USÉES – DEMANDE DE SOUMISSION

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions dans le système électronique Sé@o pour les analyses de l'eau potable et des eaux usées pour un contrat d'une durée de 3 ans et ce, conformément à la politique de gestion contractuelle;
- . que les soumissions devront être adressées à la Municipalité en conformité à l'appel d'offres demandé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2018-10-395

29. COMBEQ – ADHÉSION 2018 ET FORMATION

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Ian Lacharité :

- . d'autoriser l'émission d'un déboursé au montant de 770.11 \$ libellé à l'ordre de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec en paiement des frais d'adhésion 2018 pour Anne Beauchemin, responsable de l'urbanisme, comme membre actif et pour son inscription à la formation « milieux humides et hydriques et certificat d'autorisation » qui se donnera à St-Hyacinthe le 9 octobre 2018;
- . de rembourser sur présentation de pièces justificatives les autres frais inhérents reliés à cette formation, et ce, selon les directives en vigueur.
- . d'amender le poste budgétaire 0261010494 d'une somme de 262.70 \$ et le poste 0261010454 d'une somme de 309.50 \$ en prenant les deniers nécessaires à même le surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-10-396

30. MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS – NOMINATION DE CATHERINE PEPIN SUR LE COMITÉ DE PILOTAGE

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Ian Lacharité de nommer Catherine Pepin pour faire partie du Comité de pilotage pour la démarche Municipalité Amie des Aînés en remplacement de Nathalie Rousseau. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-10-397

31. LES FLEURONS DU QUÉBEC – ADHÉSION 2019-2021

Attendu que le programme des Fleurons est le seul programme de classification horticole au Québec depuis 2005 et que 358 villes et municipalités de toutes les tailles et de partout au Québec y participent;

Attendu que ce programme constitue une source de fierté et de mobilisation collective car il témoigne du dynamisme de notre municipalité et de sa population;

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Pierre Côté d'autoriser l'émission d'un déboursé au montant de 1 345.21 \$ à Les Fleurons du Québec en paiement de l'adhésion de la Municipalité pour les années 2019, 2020 et

2021 au programme de classification horticole et que cette dépense soit répartie sur les 3 prochaines années financières. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

2018-10-398 32. CENTRE COMMUNAUTAIRE – DÉNEIGEMENT DES PORTES

Attendu la soumission reçue;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . de retenir les services de Serge Charron pour effectuer le déneigement des portes du Centre communautaire pour l'hiver 2018-2019 pour le coût de 850 \$ payable en 5 versements mensuels égaux de 170 \$ à compter du mois de décembre 2018;
- . d'amender les différents postes budgétaires concernés d'une somme de 40.68 \$ en prenant les deniers nécessaires à même le surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-10-399 33. DANS MA RUE, ON JOUE – RAPPORT FINAL SUR LES COÛTS

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé d'approuver le rapport final du 11 septembre 2018 sur les coûts montrant des dépenses nettes de 6 496.11 \$ pour le projet 2018 « Dans ma rue, on joue ». Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AUTRES

34. VARIA

2018-10-400 1. DIRECTEUR DU SERVICE DES INCENDIES – FORMATION « LES INCENDIES DE VÉHICULES »

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Ian Lacharité :

- . d'autoriser l'émission d'un déboursé au montant de 165 \$ à l'Association Internationale des Enquêteurs en Incendie en paiement des frais d'inscription du directeur du service des incendies à la formation « les incendies de véhicules » qui se donnera à Drummondville le 1^{er} novembre 2018;
- . de rembourser sur présentation de pièces justificatives les autres frais inhérents reliés à cette formation, et ce, selon les directives en vigueur;
- . d'amender le poste budgétaire 0222011454 d'une somme de 8.89 \$ en prenant les deniers nécessaires à même le surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

34. VARIA

2018-10-401 2. PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2019 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Attendu que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2019 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire;

Attendu que la Municipalité de Wickham souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2018-2019 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

- . d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019;
- . d'autoriser Réal Dulmaine, directeur général, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité de Wickham.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

35. CORRESPONDANCES

La liste de la correspondance reçue pour la période du 6 septembre 2018 au 26 septembre 2018 a été remise à chaque membre du conseil.

36. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2018-10-402

37. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par la conseillère Chantale Giroux que la présente séance soit levée à 20 h 25. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Carole Côté
Mairesse

Réal Dulmaine
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Carole Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

*Carole Côté
Mairesse*